

DECISION PORTANT
Attribution d'une subvention d'investissement
dans le cadre du dispositif ACP

DECISION N°2025/12

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération n°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président l'attribution des aides économiques aux entreprises dans les conditions prévues par les règlements d'interventions approuvés par le Conseil communautaire, dans la limite d'un montant par aide individuelle de 10.000 euros et de signer les conventions y afférant ;

VU la délibération N°2023-156 relative à la convention économique établie entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CDC Convergence Garonne en date du 14 septembre 2023 ;

VU la délibération n°2023-143 du Conseil communautaire de la CDC Convergence Garonne validant le dispositif ACP et sa participation financière en date du 20 juillet 2023 ;

CONSIDERANT le programme ACP animé par le Syndicat Mixte du Sud Gironde ;

CONSIDERANT la convention attributive d'une aide à l'investissement au bénéfice de l'entreprise « CASTETS GRUBO »

CONSIDERANT l'entreprise « CASTETS GRUBO » qui a réalisé un Bilan Conseil dans le cadre de l'Action Collective de Proximité (ACP) dont les résultats favorables ont conduit le Comité de pilotage du dispositif ACP à lui accorder une aide à l'investissement pour l'acquisition de matériels et travaux d'aménagement liés à l'exercice de son activité ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER une aide financière d'un montant de 10 000 € HT à l'entreprise « CASTETS GRUBO » (n° SIRET 341 077 337 00028) située 24 avenue de la Libération BEGUEY (33410) concernant son projet d'investissement s'élevant à 51 941 € HT.

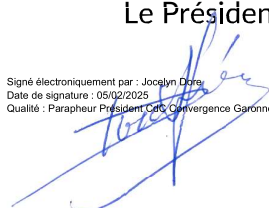
ARTICLE 2 : DE SIGNER la convention attributive de cette aide à l'investissement

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

FAIT à PODENSAC,
Le Président,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 05/02/2025
Qualité : Parapheur Président CDC Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 25/03/2025